

# Formulaire d'admission pour la candidature pour devenir membre actif de Visarte

s.v.p. remplir en lettres majuscules

Nom	Téléphone/Mobile
Prénom	E-mail
Rue	Website
Numéro post. / Lieu	Date de naissance

Sexe  m  f Langue de correspondance souhaitée  Allemand  Français  
Vous êtes candidat comme membre actif en tant  Artiste visuel  Architecte  Curateur  
Genre :  Peinture  Sculpture  Photographie  Vidéo  Installation  Performance  Nouveaux médias  
 Art-et-bâtiment  Dessin  \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà, par le passé, demandé l'admission comme membre actif?  oui, en \_\_\_\_\_  non  
Etes-vous déjà membre d'une association d'artistes, ou d'architectes en Suisse ou à l'étranger?  
 oui, (nom de l'association) \_\_\_\_\_  non  
Lorsque vous devenez membre de Visarte, vous êtes affilié en tant que membre national. En outre, souhaiteriez-vous devenir membre d'un groupe régional?  
 oui, du groupe \_\_\_\_\_  non, je préfère devenir uniquement membre national.

## Ma demande contient:

- le formulaire de demande d'admission entièrement rempli (deux pages)
- documentation ne dépassant pas le format A4 et n'excédant pas 20 pages avec
  - une biographie de l'artiste qui indique:
    - la formation  les principales expositions  les distinctions  les publications  les achats
- une documentation des oeuvres
- une enveloppe-réponse dûment affranchie

**Important:** Les dossiers incomplets ne pourront pas être évalués! Ne pas envoyer le dossier en recommandé. Ne pas ajouter de catalogue.

Je confirme que ma demande se compose d'un formulaire de demande d'admission entièrement rempli et d'un dossier complet. En outre je confirme avoir pris connaissance des statuts et du règlement d'admission de la société des artistes visuels, Visarte, et en accepter le contenu.

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

## Suite page 2



A remplir par la commission d'admission

Décision de la commission d'admission selon l'art. 4.4. des statuts de la société des artistes visuels

\_\_\_\_\_ est accepté(e) comme nouveau membre de la société des artistes visuels, Visarte.

Date \_\_\_\_\_ Signature (membre du jury) \_\_\_\_\_



Berufsverband visuelle Kunst Schweiz  
Société des artistes visuels Suisse  
Società delle arti visive Svizzera  
Visual arts association Switzerland

Visarte  
Geschäftsstelle  
Kasernenstrasse 23  
CH-8004 Zürich

T +41 (0)44 462 10 30  
office@visarte.ch  
www.visarte.ch

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Vous êtes prié(e) de lister les points demandés. Si la place ne suffit pas, utilisez une feuille complémentaire. Le critère Art. 1.1.1 est évalué sur la base du dossier complet. Les admissions sur dossier sont possibles.

Formations avec nom d'institution : (insérez le titre complet, envoyez-nous la copie du Diplôme Master, Bachelor). Formation comptant double avec Master. Regardez l'art. 1.1 + 1.1.2 du Règl. d'admission Visarte.

Master : \_\_\_\_\_

Bachelor : \_\_\_\_\_

Autres : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Principales Expositions :

regardez l'art. 1.1.4 du Règlement d'admission Visarte

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Distinctions, prix, bourses, subventions de création : (montrer le avec les confirmations)

regardez l'art.1.1.3 du Règlement d'admission Visarte

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Achats d'œuvres par des institutions publiques :

regardez l'art.1.1.3 du Règlement d'admission Visarte

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



# Fonds d'entraide pour artistes suisses

General Guisan-Quai 40, Postfach 2831, 8022 Zürich / CCP 80-4597-9, tél. 043 284 36 99, E-Mail: uf-tgk@swisslife.ch

Envoyer le formulaire à : Visarte Suisse, Commission d'admission, Kasernenstrasse 23, CH-8004 Zürich

## Déclaration concernant la contribution obligatoire

Les curateurs et architectes (hommes et femmes) ne remplissent pas ce paragraphe.

1. Je confirme d'avoir pris connaissance du règlement du Fonds d'entraide et des statuts de la Caisse d'indemnités journalières pour artistes suisses et accepte le contenu. Je peux solliciter un soutien financier en cas de détresse.
2. Je m'engage à m'acquitter de la contribution obligatoire à l'égard du Fonds d'entraide.
3. J'autorise les acheteurs, les donneurs d'ordres et les organisateurs d'expositions à déduire de mes honoraires la contribution due et à la verser directement au Fonds d'entraide pour artistes suisses, General Guisan-Quai 40, 8022 Zurich, CCP 80-4597-9.

Au cas où il ne serait pas fait usage de cette autorisation, je m'engage à verser moi-même la contribution due au Fonds d'entraide.

Lieu et date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

## Caisse d'indemnités journalières pour artistes

General Guisan-Quai 40, Postfach 2831, 8022 Zürich / CCP 80-290-4, tél. 043 284 36 99, E-Mail: uf-tgk@swisslife.ch

**Demande d'admission à la Caisse d'indemnités journalières pour artistes** (Les artistes et curateurs (hommes et femmes) âgés de plus de 65 ans et les architectes (hommes et femmes) ne remplissent pas ce paragraphe. Voir note explicative ci-dessous.\*\*)

En vue de mon admission à la Caisse d'indemnités journalières (sans primes personnelles obligées) je fournis les renseignements suivants:

Êtes-vous en bonne santé et entièrement apte au travail?  oui  non

Si la réponse à cette question est «oui», vous êtes alors admis dans la Caisse d'indemnités journalières dès que vous êtes devenu membre de la société des artistes visuels, Visarte. Cette affiliation prend cours à partir du mois suivant. L'admission sera confirmée par la remise du certificat d'assurance. Sont exclus de l'assurance les maladies et accidents dont il n'a pas été fait mention lors de la réponse à la question ci-dessus, et cela aussi longtemps qu'une réserve appropriée serait formulée sur la base d'une réponse conforme à la vérité, selon les renseignements complémentaires pris par la Caisse d'indemnités journalières.

Si la réponse à cette question est «non», la caisse d'indemnité journalière prendra directement contact avec vous pour déterminer s'il y a lieu d'apporter une réserve éventuelle à propos de certaines maladies ou suites d'accident.

Le/la soussigné(e) déclare avoir répondu correctement à cette question et accepte les statuts de la Caisse d'indemnités journalières pour artistes.

Lieu et date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

\*\* Conformément aux art. 5 et 6 des statuts de la Caisse d'indemnités journalières pour artistes et curateurs (hommes et femmes) ayant dépassé l'âge de 65 ans et architectes (hommes et femmes) ne peuvent adhérer à la Caisse d'indemnités journalières pour artistes.

s.v.p. remplir en lettres majuscules

Nom	Numéro AVS
Prénom	Téléphone/Mobile
Rue	E-mail
Numéro post. / Lieu	Date de naissance

A remplir par la commission d'admission

Décision de la commission d'admission selon l'art. 4.4. des statuts de la société des artistes visuels

\_\_\_\_\_ est accepté(e) comme nouveau membre de la société des artistes visuels, Visarte.

Date \_\_\_\_\_ Signature (membre du jury) \_\_\_\_\_

# Checklist

## pour la candidature pour devenir membre actif de Visarte

---

### Ma demande contient:

- le formulaire de demande d'admission entièrement rempli (pages 2–3)
- documentation ne dépassant pas le format A4 et n'excédant pas 20 pages avec
  - une biographie de l'artiste qui indique:
    - la formation
    - les principales expositions
    - les distinctions
    - les publications
    - les achats
  - une documentation des oeuvres
- une enveloppe-réponse dûment affranchie, au moins en format C4
- ne pas ajouter de catalogue
- ne pas envoyer le dossier en recommandé
- délai de remise à ne pas dépasser (10 mars ou 10 octobre). Le cachet de la poste faisant foi (courrier A).

Les dossiers incomplets ne pourront pas être évalués.

Envoyer le dossier à:  
Visarte Schweiz  
Kasernenstrasse 23  
8004 Zürich